



Le département américain du Commerce a annoncé l'imposition de droits anti-dumping préliminaires sur le bois d'œuvre résineux canadien. Ces droits, en réponse à une requête déposée par le *Committee Overseeing Action for Lumber International Trade Investigations or Negotiations* (COALITION), sont établis de la façon suivante : Canfor, 7,72 pour cent; Tolko, 7,53 pour cent; West Fraser, 6,76 pour cent et Résolu, 4,59 pour cent. Les autres producteurs canadiens paieront 6,87 pour cent, ce qui fait grimper les droits punitifs globaux à une moyenne pondérée de 26,75 pour cent.

« Ces droits risquent de faire mal aux travailleurs et travailleuses des localités où nous avons des usines partout au Canada », explique Derek Nighbor, chef de la direction de l'Association des produits forestiers du Canada. « Ils sont injustifiés et sans fondement. Les droits auront un impact négatif non seulement au Canada, mais aussi pour les consommateurs américains. Actuellement, la demande américaine pour le bois d'œuvre excède de beaucoup ce que l'industrie des États-Unis peut produire. Les Américains ont besoin du bois d'œuvre canadien. »

Le Canada est le plus important exportateur de bois d'œuvre résineux aux États-Unis. L'industrie canadienne des produits forestiers est vitale pour l'économie nationale et pour de nombreuses localités qui dépendent de la forêt au pays. Le secteur est l'un des plus gros employeurs du Canada, procurant 230 000 emplois directs et appuyant un million de familles d'un océan à l'autre.

Source : [APFC](#)